

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction des Systèmes d'Information et des Services Numériques
1.3893

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : BP 2018 : Délégation des Systèmes d'Information

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Mme la déléguée aux services informatiques et contrôle de gestion, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La politique publique départementale du Système d'Information et des Services Numériques recouvre le fonctionnement interne de l'institution (hors collèges) et le développement des services numériques de la collectivité aux partenaires et aux usagers.

Partie intégrante des moyens mis à disposition de la stratégie du Département des Bouches-du-Rhône, la politique départementale, à la lumière des Etats Généraux de Provence, établit les priorités d'évolution du Système d'Information et des Services Numériques de l'institution, les fait connaître et prévoit un calendrier d'exécution.

Les évolutions stratégiques du Système d'Information retenues par le Département des Bouches-du-Rhône visent à :

- moderniser le service rendu à l'utilisateur
- répondre aux enjeux liés à la transformation numérique du Conseil Départemental
- ouvrir le Système d'Information aux usagers, aux partenaires, aux élus et aux agents du Conseil Départemental, tout en veillant à conserver le niveau de sécurité.

Le Conseil Départemental a adopté en mars 2016 un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Ces schémas sont des outils stratégiques, définis par les départements, véritable feuille de route dans le domaine de l'aménagement numérique très haut débit. Ils présentent une stratégie de développement des réseaux très haut débit, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné. Ils définissent enfin un scénario pour les zones non couvertes.

Sur cette base et dans le cadre de ses compétences, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'engager une action forte, qui consiste en la réalisation d'un réseau d'initiative publique très haut débit, portant sur les zones nord et ouest du département. Les travaux de montée en débit ont commencé et les travaux de fibre commenceront début 2018.

La collectivité a par ailleurs décidé de se lancer dans l'élaboration d'une stratégie des usages et des services, dans le cadre d'une démarche d'appel à contributions, en s'appuyant sur le réseau départemental des acteurs de l'innovation et du numérique, en concertation avec les directions concernées par les 4 axes des Etats Généraux de Provence.

L'objectif est de relever le défi du numérique en tant que levier de transformation des politiques publiques et levier d'attractivité, d'inscrire la collectivité dans une démarche d'innovation et de se doter d'une vision stratégique et opérationnelle du développement des usages du numérique.

Outil principal d'appui aux politiques publiques, l'évolution de l'offre digitale du Département doit :

- être un outil au service du Département et du besoin des Directions,
- permettre un meilleur pilotage économique de la part des directions du Conseil Départemental,
- intégrer les évolutions et les sauts technologiques des infrastructures

Le domaine de la dématérialisation a vu des avancées significatives avec :

- la dématérialisation de la gestion des subventions, qui s'adresse à l'ensemble des partenaires du Département pour gérer et suivre leurs demandes en ligne,
- la dématérialisation du dispositif d'aide à l'emploi dans le domaine de l'insertion,
- la dématérialisation du dossier patient pour les PMI,

La modernisation du système d'information de la solidarité a conduit à :

- l'intégration dans un outil unique des systèmes d'information de la protection maternelle et infantile,
- la conception d'un référentiel unifié des usagers des services du domaine de la solidarité qui permettra de répondre au modèle « dites le nous une fois »,

La valorisation des services du Département s'est traduit par :

- des développements dans les domaines de la culture afin de rendre accessibles les services du Département sur le Web, à l'instar du nouveau site Web de la Bibliothèque Départementale de Prêt,
- le développement des services d'aide à l'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers par la mise en œuvre de plateformes d'appel téléphonique pour la solidarité (APA, PCH),

L'amélioration du socle de gestion des Directions du Département a permis :

- la modernisation des systèmes de gestion des routes en matière de référentiels techniques, d'outils d'aide à la conception, de gestion d'activité et des communications lors des opérations de terrains,
- la dématérialisation et la sécurisation des procédures et services d'analyse biologique du LDA13. la finalisation du déploiement des outils du SIRH et la gestion informatisée de la formation,
- le développement d'un système informatisé d'élaboration des budgets primitifs,
- le déploiement d'une version Web des outils comptables et la fiabilisation des infocentres des domaines financier et RH,
- la dématérialisation des délibérations,

Dans un même temps, l'augmentation de la couverture des services informatiques a ciblé l'amélioration des performances internes de la collectivité et l'optimisation des ressources techniques mises en œuvre notamment autour des postes de travail, des imprimantes et de la téléphonie fixe.

Les principaux objectifs pour l'avenir en matière d'informatique et de services numériques pour le Département sont les suivants :

- D'un point de vue réglementaire, la collectivité va devoir accélérer et étendre le processus de dématérialisation. Les projets prioritaires qui en découlent sont par exemple la mise en œuvre d'une Gestion Electronique des Documents (GED) ainsi qu'un logiciel de gestion des marchés adapté à la nouvelle réglementation.
- en matière de service au public, le Département va poursuivre l'amélioration des services numériques dans la continuité de projets tels que la création de la plateforme téléphonique APA/PCH étendue aux pôles d'insertion,
- ces deux objectifs accroissent d'autant plus les impératifs de sécurité informatique. Afin de protéger ses moyens de production, la collectivité poursuivra sa politique de sécurité du système d'information pour elle-même et pour les usagers,
- pour améliorer la qualité du service rendu mais aussi pour être en phase avec les systèmes informatiques des autres institutions et des fournisseurs, les systèmes d'information et les services numériques devront s'adapter à la rapidité des évolutions technologiques.
- Enfin, grâce à l'étroite collaboration avec la Direction de l'Education, les responsables des collèges ainsi que les agents du Département bénéficieront des ressources numériques du Département mis à leur disposition à travers le réseau THD, l'ensemble des autres actions liées aux numériques dans les collèges étant sous la responsabilité de la délégation de l'éducation.

Le contexte budgétaire du Département accroît la nécessité d'une maîtrise économique. La démarche engagée d'optimisation des achats et de mutualisation des prestations, a permis de réduire les coûts de fonctionnement de certains outils ou applicatifs tout en augmentant les services pour la collectivité.

Les six axes stratégiques métiers retenus (Dématérialisation des procédures et mobilité, Gestion des relations externes, Valorisation des services du Département, Modernisation du socle de gestion, Modernisation et évolution du SI Solidarité, Refonte du SI reporting et pilotage) ainsi que les projets techniques caractérisés par des chantiers de simplification et d'évolution des architectures ont conduit à l'élaboration budgétaire pour l'année 2018 suivante :

- Le budget d'investissement se caractérise par la poursuite des projets de développement, de modernisation et d'ouverture du SI (partenaires, prestataires et usagers) du CD13.

Les grands chantiers prioritaires sont :

Chantier dématérialisation

Mise en place d'une GED et dématérialisation des factures papier

Dématérialisation de la paie des ASSFAM

Chantier modernisation et ouverture du SI Solidarité

Refonte du SI Social pour modernisation et progicielisation

Référentiel unifié des usagers de la DGAS

Mise en place du dossier patient

Outil d'aide à la mise en emploi des bénéficiaires du RSA

Suivi et gestion des flux partenaires DGAS

Prise en compte du socle CNSA dans le logiciel métier de la MDPH

Chantier modernisation du socle de gestion

Migration du progiciel HR-ACCESS de la version V7 à V9

Renouvellement du LIMS Médical du LDA

Chantier transverses

Mise en place outillage passation des marchés (GMAO)

Optimisation de la gestion du Patrimoine avec Abyla (GPAO)

Refonte l'intranet du CD13

Sécurisation des bâtiments du Départements

Gestion des attestations des sociétés consultées

Maison du Bel Age

Chantier valorisation des services du CD13

Sites web DGACV

Sites web MDPH

Site Web pour LDA

De nombreux projets techniques devront également accompagner la modernisation du système d'information du Département avec notamment :

- Le projet d'évolution du poste de travail avec le renouvellement de 4 000 PC prévu sur 3 ans
- le projet de modernisation de la sûreté des sites du Département la sécurité
- le déménagement des équipements de sécurité et de ToIP vers le Datacenter ainsi que la sécurisation de la salle serveur

➤ Le budget de fonctionnement est réparti comme suit :

- un montant prévisionnel en fonctionnement pour l'informatique des collèges pour la gestion des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)
- un montant prévisionnel en fonctionnement pour les SI du Département principalement dû à des prestations récurrentes d'infogérance des postes de travail, des infrastructures centrales (serveurs, réseaux), de tierce maintenance applicative, de maintenance des logiciels de base et des logiciels métiers ainsi que des abonnements et des consommations téléphoniques et réseaux informatiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL